

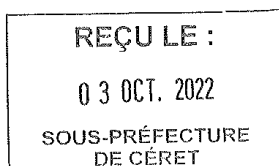
REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de Coustouges

**Liberté-Egalité-Fraternité**  
Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -  
Nombre de conseillers :  
en exercice : 7 -sept-  
Absent (proc) : 0-zéro-  
convocation : 7 septembre 2022  
publication en une page  
contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE



Le treize septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges. Étaient présents outre le Maire sus nommé MM les conseillers municipaux et Adjoint : CASANOVA Jean-Louis, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence,

A été nommée secrétaire : BECK Martine

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

**Présentation du projet de rénovation du Presbytère**  
**Demande de subvention au titre du plan avenir montagnes**  
**Plan de financement de la 2<sup>ème</sup> tranche**

Une importante réflexion a été engagée pour la rénovation de l'ancien presbytère. Le projet se décline en 2 tranches. La première tranche a fait l'objet d'une obtention de subvention au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local DSIL 2017.

M. le Maire rappelle que les enjeux visent à revitaliser l'activité sociale, touristique, culturelle, créative, sous forme diversifiée d'animation, de rencontre, avec un souci d'intéresser tous publics, pour la satisfaction des visiteurs, comme des habitants actuels, des associations, des séniors (point de rencontre). Un lieu axé sur l'intérêt général local. L'objet étant l'accueil du public, le programme de rénovation, sans en modifier l'esprit, consiste également à rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite par la création d'un accès sous forme de plateforme élévatrice, depuis la place vers le Rez-de-Chaussée).

L'aménagement de la bâtisse sera composé d'un coin salon détente, d'une salle à manger, d'une salle d'exposition bibliothèque qui servira aussi de salle de rencontres et de réunions pour nos aînés et nos associations, d'une kitchenette et de sanitaires (création d'une extension sur le jardin). Quatre chambres seront créées au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage. Elles seront confortables, d'une superficie d'environ 14 m<sup>2</sup>, entièrement équipées avec salle de bains attenante.

La tranche 2 des travaux de rénovation de l'ancien presbytère fait l'objet de la présente demande de subvention.

Le montant des travaux est estimé à 97 517.73 € HT pour l'ensemble : maîtrise d'ouvrage, maçonnerie, menuiserie, cloisons/faux plafonds, plomberie, sanitaires, carrelage, électricité et peinture, poêle à bois, kitchenette, extension WC, plateforme élévatrice, isolation et révision de la toiture.

Le plan de financement de la tranche 2 s'établira ainsi :

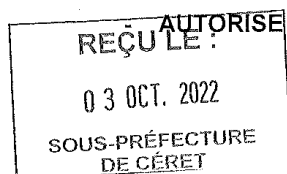
Nature des dépenses HT :			Montant	%
<b>Travaux</b>	<b>64 839,00 €</b>	<b>Plan Avenir Montagnes P364</b>	<b>35 103,54 €</b>	<b>36,00 %</b>
- Maçonnerie	13 000,00 €			
- Cloisons/faux-plafonds	9 996,00 €			
- Plomberies/Sanitaires	15 000,00 €	Département	21 455,00 €	<b>22,00 %</b>
- Électricité	5 660,00 €	Etat (DSIL 2021)	21 455,00 €	<b>22,00 %</b>
- Menuiseries	4 465,00 €	Autres Fond de concours Communauté de Communes	9 752.10 €	10.00%
- Carrelage	4 878,00 €	Autofinancement et fonds privés	<b>9 752.09 €</b>	<b>10,00 %</b>
- Peinture	9 765,00 €			
- Isolation	675,00 €			
- Révision toiture	1 400,00 €			
<b>Aménagement</b>	<b>26 000,00 €</b>			
- PMR : plateforme élevatrice + Extension WC	22 000,00 €			
- Poêle à bois	2 500,00 €			
- Kitchenette	1 500,00 €			
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>4 678,73 €</b>			
<b>Imprévus 2 %</b>	<b>2 000,00 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>97 517,73 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 517,73 €</b>	<b>100,00 %</b>

Afin de permettre le financement de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du plan avenir montagne

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

*Mme Florence Gié précise qu'une réunion avait été programmée avec Mme Ferrere DDFIP des Pyrénées Orientales, Conseillère aux Décideurs locaux CC Vallespir et CC Haut-Vallespir. Elle n'a pu avoir lieu avant ce conseil municipal. Mme Ferrere doit se prononcer sur la capacité de financement de la commune sur la 2ème tranche du presbytère.  
D'autre part, elle souligne que le tableau de financement des travaux du presbytère n'a pas été présenté lors de la réunion préparatoire, mais lors de ce conseil. Au vu de ces éléments, Mme Florence Gié procède à un vote de confiance au Maire.*

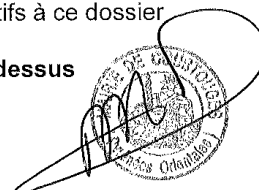
- **ADOpte** le projet de rénovation du presbytère 2<sup>ème</sup> tranche tel que présenté ;
- **ADOpte** l'estimation des travaux réalisée par le cabinet d'Architecture 3 archi qui s'élève à **97 517.73 € HT**
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant la réception de la notification d'attribution d'une subvention.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus**

**Michel Anrigo, Maire de Coustouges**



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.  
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le treize septembre deux mille vingt-deux*